

Jch Michel Nussbomer Bekenn wie obstat".

Original - AH 85, 184 - Blatt 184^v leer

76

1648 Januar 2., Paris

A

ORDONNANZ¹ VOM FRANZ. KOENIG [LUDWIG XIV.] FUER GARDEHPTM. HEIN-
RICH I. ZURLAUBEN

"De Par Le Roy

*Commissaires & Controlleurs Ord.^{res} ou Extraord.^{res} De Noz Guerres, Quy ferez
les monstres & Reveues durant La presente Année ... [1648], a la Compagnie
du Capp.^{ne} Henry [I^{er}] Zurlauben du Canton de Zug au Regiment des gardes Suis-
ses. Nous voulons & vous mandons quez Roolles & acquitz que vous Expedirez
des ... [12] monstres de ... [1648] vous ayez a passer & Employer comme pre-
sentes a jcelles Led. ... Zurlauben Et deux soldatz de Ladictte Compagnie es-
tans pres de luy Auquel Nous avons donné Congé d'aller a Son Pais. Dont nous
les avons rellevez et dispensez. Rellevons et dispensons par la presente Sig-
née de nostre main voullant que vous ayez a faire mettre ses Estatz & appoin-
tements & soldes desdictz Soldatz es mains de Celuy quj presentera Lad.^{te}
Compagnie en bataille [damit dürfte Gardelt. H e i n r i c h II. Zurlauben
gemeint sein], Sans que vous ny le Tresorier general de L'extraord.^{re} de noz
guerres Soyez tenuz faire autre apparoir que La distribution d'jceulx. Car
tel Est Nostre plaisir."*

1) Auf Blatt 186^v findet sich die hierher gehörende von anderer Hand stammende Dorsualnotiz: "Mandement pour Les Reveues 1648 et 1649 (s. AH 85/77)".

Kopie - AH 85, 185 - Blatt 185^v leer

77

1649 Januar 2., Paris

A

ORDONNANZ¹ VOM FRANZ. KOENIG [LUDWIG XIV.] FUER GARDEHPTM. HEIN-
RICH I. ZURLAUBEN

"De Par Le Roy

Commissaires Et Controlleurs Ordinaires et Extraord.^{res} de nos guerres, Quy